

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 SEPTEMBRE 2010.**

**Présents** : Tous les membres en exercice à l'exception de Jean-Marie HOLE, pouvoir à Claude COSSERON.

**Secrétaire** : Philippe LEMAITRE.

Le Conseil Municipal :

- Fixe la date du repas des personnes âgées au 23 octobre 2010.
- Décide de ne pas utiliser son DPU pour les parcelles AC 340- AK 268-C 587- AS 503- AS 280- AS 378- AC46.
- Adopte le rapport 2009 du service assainissement.
- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture du vin d'honneur du 11 novembre.
- Emet un avis favorable à la proposition d'achat de la parcelle AH 34 au bourg.
- Accepte la proposition du plan neige du Conseil Général et propose le déneigement de la départementale 306 qui relie la route touristique jusqu'à la plage.
- Décide d'organiser un vin d'honneur pour la remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole à Monsieur LOUIS Thierry.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de PLU avec le cabinet Planis et accepte le devis d'un montant de 7 235.80€ TTC pour les orientations d'aménagement dans le cadre de la révision du PLU.
- Décide de mettre un mât derrière le monument aux morts.
- Décide la pose de 4 candélabres avenue de Bretagne et de Picardie pour un montant de 7 668.03€ TTC selon le devis de la SARLEC de mai 2009.
- Décide de fournir du caillou pour restaurer un tronçon de chemin communal en limite de Saint Germain sur Ay et de Montgardon. Un des riverains effectuera ces travaux lui-même et prendra le transport à sa charge.
- Emet un avis favorable pour céder une partie du chemin rural non reconnu qui sépare les parcelles C 338 et C 342 appartenant à M. et Mme TROU à Salnel.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 15 septembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**A SAINT GERMAIN SUR AY, le 15 septembre 2010.**

Le Maire,  
Thierry LOUIS